

bourse phyllis-lambert

(Une initiative de la Ville de Montréal
pour la relève en design
Date limite : lundi 3 mars 2008, 15 h)

designmontréal

La Ville de Montréal, par l'intermédiaire de son bureau Design Montréal, remettra pour la première fois cette année la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal à un designer ou à un collectif de designers montréalais qui compte moins de 10 ans de pratique et s'est démarqué par la qualité exceptionnelle de ses études et de ses travaux, ainsi que pour son intérêt marqué pour la ville, notamment pour Montréal.

Cette bourse honore Phyllis Lambert, cette grande Montréalaise, fervente protagoniste de l'excellence en architecture et ardente défenseur de la relève en design. Ainsi, la Ville de Montréal souhaite souligner sa contribution remarquable au rayonnement international de Montréal, son apport à la qualité de vie de ses citoyens, de même que son influence décisive sur la qualité de l'aménagement, de l'architecture et du design dans la métropole.

La bourse doit servir à un projet de perfectionnement professionnel :

- portant sur une thématique en design liée à la ville; et
- se déroulant dans l'une des villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO : Assouan, Égypte; Berlin, Allemagne; Bologne, Italie; Buenos Aires, Argentine; Édimbourg, Écosse; Popayan, Colombie; Santa Fe, États-Unis; Séville, Espagne.

Le projet de perfectionnement proposé peut être :

- un voyage d'études;
- un stage de travail;
- une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque ou à toute autre activité pertinente pour l'avancement d'une jeune carrière en design.

Le projet doit être complété avant le 1^{er} mai 2009.

Bourse de 10 000 \$

Le lauréat reçoit une bourse de **10 000 \$**. Une somme additionnelle de 5 000 \$ est prévue au budget du bureau Design Montréal pour financer des activités de promotion du lauréat et de diffusion de son projet.

Objectifs de la bourse

La Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal vise à :

- rendre hommage à Phyllis Lambert, grande Montréalaise, fervente protagoniste de l'excellence en architecture et ardente défenseur de la relève en design;
- reconnaître et promouvoir le talent de la relève montréalaise en design;
- contribuer à l'enrichissement de la démarche des designers de la relève et à leur perfectionnement sur les questions de design reliées à la ville;
- favoriser la mise en réseau internationale et le développement de marchés de la relève montréalaise en design;
- contribuer à l'animation et aux échanges au sein du Réseau des villes créatives de l'UNESCO;
- favoriser l'intégration des designers de la relève aux milieux professionnels;
- permettre l'attribution de premières reconnaissances professionnelles.

Admissibilité*

- Professionnel universitaire diplômé dans une discipline du design (ex. : architecture, architecture de paysage, design d'intérieur, design graphique, design industriel, urbanisme). S'il s'agit d'un collectif, tous les membres doivent être admissibles, et un coordonnateur doit être désigné pour les représenter.
- Diplômé depuis moins de 10 ans (copie du diplôme universitaire à l'appui)
- Citoyen ou résident permanent canadien, citoyen montréalais depuis au moins 12 mois (le candidat doit fournir une preuve de son statut.)
- Projet de perfectionnement tel qu'un voyage d'études, un stage de travail, une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque, etc., devant être réalisé dans une des villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO
- Projet de perfectionnement portant sur une thématique de design reliée à la ville

Modalités de participation

Date de tombée

Les candidats qui souhaitent soumettre leur dossier doivent le faire parvenir au plus tard le **3 mars 2008, 15 h**, à l'adresse suivante (le cachet de la poste en faisant foi) :

Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
Ville de Montréal
Bureau Design Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Exigence de présentation

Chaque dossier doit être remis en un seul exemplaire et en format lettre (8.5" X 11", police minimale de 11 points). Pour en faciliter la photocopie, les documents ne doivent être ni brochés ni reliés.

La demande doit inclure les pièces suivantes :

- une lettre d'intention (maximum 500 mots, sur **1** page) décrivant le projet (nature du projet, contexte, contact déjà établi, lieu, calendrier) et qui démontre :
 - un intérêt marqué pour les questions liées à la ville et au cadre de vie (exemples de travaux déjà réalisés à l'appui),
 - la pertinence du stage, ou du projet proposé, pour le développement de l'expertise et pour l'avancement de la carrière du candidat,
- le formulaire d'inscription dûment rempli (disponible sur le site Internet de Design Montréal www.designmontreal.com);
- le curriculum vitae chronologique – maximum 3 pages (s'il s'agit d'un collectif, fournir le curriculum du coordonnateur seulement);
- une copie du diplôme universitaire;
- le plan de travail détaillé du projet et l'échéancier de réalisation;
- le budget détaillé du projet;
- une preuve d'inscription ou d'invitation pour la participation à un atelier, une exposition ou tout autre événement de ce type;
- la lettre d'acceptation d'un professeur ou d'un maître dans le cas d'un stage d'études, ou du dirigeant dans le cas d'un stage en entreprise ou en agence;
- joindre l'un ou l'autre des documents suivants : une vidéocassette (VHS), un DVD, 20 (maximum) images numériques (CD photo) de projets réalisés au cours des dix dernières années (maximum 3 Mo par photo).

Facultatif

- S'il y a lieu, un dossier de presse d'au maximum cinq pages composé de photocopies d'articles de presse publiés au cours des cinq dernières années (les pages excédentaires seront élaguées).

Processus de sélection

1. L'**appel de candidatures** est lancé le 24 janvier 2008 au sein de la communauté des architectes, architectes paysagistes, designers et urbanistes de Montréal (universités, regroupements professionnels, médias, etc.) et se termine le **3 mars 2008**.
2. Design Montréal vérifie l'admissibilité de la candidature.
3. Les membres du jury étudient le dossier individuellement avant la tenue du jury.
4. Le jury se réunit pour évaluer les candidatures et rendre sa décision. S'il le juge à propos, le jury peut convoquer des finalistes en entrevue pour la sélection finale du lauréat.
5. Design Montréal informe le candidat, par écrit, de la réponse à sa demande. Si la candidature est retenue, le designer reçoit avec la lettre d'annonce un document décrivant l'ensemble des modalités et conditions relatives à l'utilisation de la bourse.
6. En 2008, l'annonce publique du lauréat et la remise officielle de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal aura lieu au début du mois de juin dans le cadre du bal annuel du Centre Canadien d'Architecture.

Jury et critères d'évaluation

Un jury indépendant composé de représentants reconnus par la communauté du design analyse les candidatures admissibles selon les critères d'évaluation suivants :

- qualité et pertinence du profil du candidat (qualité des réalisations, implications dans le milieu, etc.);
- intérêt et pertinence de la contribution de la bourse au projet proposé;
- contacts déjà établis et réalisme de la proposition;
- clarté des intentions de travail;
- qualité de présentation du dossier de candidature.

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation. La décision du jury est finale et sans appel.

La liste des membres du jury est disponible sur le site Internet de Design Montréal (www.designmontreal.com).

Règlements et conditions générales

Le lauréat de la bourse s'engage à réaliser son projet tel qu'il est décrit, dans la mesure du possible, et à aviser la Ville de tout changement majeur à son projet.

Le lauréat de la Bourse 2008 doit avoir réalisé et complété son projet au plus tard le 1^{er} mai 2009, sans quoi la contribution de la Ville pourrait être retirée.

Un rapport de projet lui sera exigé au plus tard trois mois suivant la date de son retour. Une copie du billet d'avion peut lui être demandée.

Aucun dossier de candidature ne sera retourné par la Ville aux candidats dont la candidature n'aura pas été retenue. Toutefois, les candidats qui le souhaitent pourront s'adresser à Design Montréal pour récupérer leur dossier pourvu que la demande en soit faite au plus tard le 4 juillet 2008.

La Ville n'assume aucune responsabilité en cas de perte des documents fournis ou de dommages encourus lors du transport de ces pièces. Il est donc recommandé de ne jamais joindre les originaux des documents à votre candidature.

La Ville garantit la confidentialité des documents sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Un designer qui change d'adresse après le dépôt de sa demande doit en informer Design Montréal le plus tôt possible afin que la correspondance puisse lui être expédiée à sa nouvelle adresse.

** Les critères d'évaluation, les procédures de sélection du jury et les modalités de remise de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal sont revus annuellement et peuvent évoluer en fonction des besoins et attentes des partenaires.*

Renseignements :
Karine Nadotti
Courriel : xnadoka@ville.montreal.qc.ca
Téléphone : 514 872-0190